

COMMUNE DE GRISOLLES

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq septembre deux mille vingt, Nous, Serge CASTELLA, Maire de Grisolles, conformément à la loi, invitons les membres du Conseil Municipal à se réunir à l'espace socioculturel mardi vingt-neuf septembre deux mille vingt à vingt heures.

Préambule :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 septembre 2020.
- Compte rendu des décisions prises par M. le Maire.

Points faisant l'objet d'une délibération :

Demande de financements au titre de la DETR/DSIL pour les dossiers suivants
(Rapporteur M le Maire) :

- Etude cadastrale du cimetière
- AD'AP pour l'Aviron Club Grisollais
- Isolation thermique de l'Eglise
- Rénovation énergétique du Centre de loisirs et de l'école maternelle

Vœux :

Questions orales :

Questions diverses :

Informations diverses :

Agenda :

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal de la commune de GRISOLLES s'est réuni en session extraordinaire à l'espace socioculturel sous la présidence de Monsieur Serge CASTELLA, Maire.

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

Présents: M BARRON Matthieu, Mmes BOUE Josiane, BRICK-CIRACQ Virginie, MM CASADO Christophe, CASTELLA Serge, CAZES Guy, Mme COUREAU Josiane, MM ERNST Franck, GARCIA Benjamin, Mmes GUERRA Elodie, MM MARTY Patrick, PENCHENAT Thierry, PERIN Olivier, Mmes PEZE Chantal, MM ROMA Jérôme, SABATIER Philippe, Mme SANDRE Isabelle, MM SAPIN Geoffrey, SAULIERES Jonathan, SUBERVILLE Christophe, Mmes UCAY Audrey, VIGNEAU Karine.

Excusée: Mme BLANCHARD Séverine

Excusés mais représentés: Mme JEANGIN Mélanie par M SABATIER Philippe, Mme JENNI Laura par Mme PEZE Chantal, Mme MARCHAND Catherine par M SUBERVILLE Christophe, Mme PLANCHAIS-MOISAN Marie-Line par M CASTELLA Serge,

Absent:

Date de convocation : 25 septembre 2020

Monsieur Christophe SUBERVILLE a été élu secrétaire de séance.

Recours à la procédure d'urgence : conformément à l'article L2121-11 et L2121-12 du CGCT, dès l'ouverture de la séance, le Maire rend compte de sa décision de convoquer les membres du Conseil Municipal sans respecter le délai de 5 jours francs. Il justifie l'abrègement du délai légal de la convocation par le fait que les 4 points de l'ordre du jour concernent des dossiers de subvention DETR/ DSIL 2020 qui doivent impérativement être déposées en préfecture avant le 30 septembre 2020.

Les membres du Conseil Municipal approuvent le recours à la procédure d'urgence.

Préambule :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 septembre 2020.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- Compte rendu des décisions prises par M. le Maire.

Aucune décision n'a été prise par M le Maire.

L'Assemblée passe ensuite à l'ordre du jour :

Points faisant l'objet d'une délibération :

Demande de financements au titre DETR/DSIL (*Rapporteur M le Maire*).

Compte tenu des crédits DETR (dotation d'équipements des territoires ruraux) restant disponibles à l'issue de la première répartition et de l'annonce faite par le gouvernement d'une dotation exceptionnelle de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) d'un milliard d'euros au plan national intervenant dans le cadre du plan de relance de l'économie et votée le 30 juillet 2020 en loi de finance rectificative, M le Maire souhaite que ces enveloppes de crédits soient mobilisées prioritairement pour subventionner des opérations susceptibles de démarrer rapidement.

Il précise que certains dossiers sont également aidés par le Conseil Départemental 82 à hauteur de 15%.

Dans cette perspective, M le Maire précise que les dispositions réglementaires sur l'attribution des subventions d'État, leurs axes d'intervention respectifs et leurs modalités de gestion demeurent inchangées par rapport aux dispositions contenues dans les circulaires préfectorales qui vous ont été adressées à la fin du mois de février 2020.

Il attire également l'attention du Conseil Municipal sur le fait que seuls les dossiers de demandes de subvention d'État réputés complets seront proposés à la programmation des crédits État 2020. Les projets doivent démarrer avant la fin d'année 2020 au plus tard tout début 2021.

M Patrick MARTY précise que la commune ne peut bénéficier d'un financement DETR que pour un seul projet par an.

M le Maire répond que ce point ne lui a pas été précisé par le Préfet c'est pourquoi il propose de déposer 4 dossiers. Si les services de l'Etat lui demandent de choisir un dossier, alors il le fera. Il rappelle que ces subventions s'inscrivent dans le plan de relance et non pas dans le processus DETR annuel classique.

Délibération n°2020-09-106 : demande de financements pour la restructuration du cimetière :

La commune de GRISOLLES souhaite que soit réalisé l'inventaire et l'informatisation des données du cimetière.

Les travaux consistent à réaliser la topographie du cimetière, la numérisation du plan et des documents du cimetière, le transfert de données et la formation

Le montant estimatif de travaux pour ce chantier s'élève à 13 344.90 € HT. Soit 16 013.88 € TTC

Il convient de solliciter un financement d'état aux taux le plus élevé possible auprès de la Préfecture

Plan de financement du projet

	Montant HT en €
Subvention d'état Maximum	7 000,00 €
Autofinancement	6 344.90 €
Total	13 344.90 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sollicite une subvention auprès des services de l'état
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives aux dossiers de demandes de subventions.

Délibération n°2020-09-107 : demande de financements pour l'AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) à l'Aviron Club Grisollais

La commune de GRISOLLES souhaite finaliser l'accessibilité des établissements recevant du public. Le programme prévu ce termine avec le dossier de l'Aviron club Grisollais
Pour ce faire, il est prévu de refaire les vestiaires pour permettre l'accès en fauteuil roulant dans les sanitaires et les vestiaires

Le montant estimatif de travaux pour ce chantier s'élève à 40 000 € HT.

Il convient de solliciter un financement d'état aux taux le plus élevé possible auprès de la Préfecture

Plan de financement du projet

	Montant HT en €
Subvention d'état 35%	14 000€
Autofinancement 65%	26 000 €
Total	40 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sollicite une subvention auprès des services de l'état
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives aux dossiers de demandes de subventions.

M Geoffrey SAPIN pense que le montant des travaux est erroné, ce à quoi M le Maire répond que tout est en hors taxe car l'entrepreneur qui a réalisé le devis n'est pas assujetti à la TVA.

Délibération n°2020-09-108 : demande de financements pour l'Isolation thermique des parois vitrées et de la porte d'entrée de l'église

La commune de GRISOLLES souhaite isoler les parties vitrées et la porte d'entrée pour réaliser des économies d'énergie et protéger l'orgue qui se fragilise et qui se détériore lors des changements importants de température.

Le montant estimatif de travaux pour ce chantier s'élève à 58 879.00 € HT, soit 70654.80€ TTC

Il convient de solliciter un financement d'état aux taux le plus élevé possible auprès de la Préfecture

Plan de financement du projet

	Montant HT en €
Subvention d'état 35%	20 607.65€
Autofinancement	38 271.35 €
Total	58 879.00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sollicite une subvention auprès des services de l'état
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives aux dossiers de demandes de subventions.

M le Maire précise qu'il n'a pas trouvé d'aides au niveau du département.
 M Patrick MARTY dit qu'il y a une ligne de subvention pour les travaux sur les bâtiments communaux dont les églises.
 M le Maire répond qu'au niveau de l'Etat il y a une ligne spécifique sur les bâtiments culturels.
 Il précise donc qu'il pourra rajouter une demande au niveau du département

Délibération n°2020-09-109 : Demande de financements pour la rénovation énergétique du centre de loisirs et de l'école maternelle

La commune de GRISOLLES souhaite réaliser l'isolation de l'école maternelle et du centre car ces deux bâtiments sont très énergivores et n'assurent pas une température constante en tout lieu.

Des études réalisées en 2013 et 2017 par le Syndicat Départemental d'Énergie 82 et la communauté de communes démontrent la nécessité d'effectuer ce type de travaux.

Le montant estimatif de travaux pour ce chantier s'élève à 970 000 € HT, soit 1 164 000€ TTC

Il convient de solliciter un financement d'état aux taux le plus élevé possible auprès de la Préfecture

Plan de financement :

Subvention d'état 50%:	485 000€
Département 15% plafonné sur 400 000€ :	60 000€
Autofinancement :	425 000€
Total HT	970 000€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 22 voix pour et 4 abstentions (Patrick MARTY, Chantal PEZE, Philippe SABATIER, Mélanie JEANGIN par procuration) :

- Sollicite une subvention auprès des services de l'état
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives aux dossiers de demandes de subventions.

M Patrick MARTY précise que le retour sur investissement de ces travaux est de 35 ans. Aussi, l'ancienne municipalité avait choisi de prioriser un autre projet attendu par les Grisollais. Il dit que les montants notés sont inexacts et qu'il aurait souhaité une réunion de la commission. De plus, il est regrettable que la demande de subvention à la région ait été oubliée alors qu'un contrat a été signé.

M le Maire rappelle que les dossiers ont été faits dans l'urgence mais que cette subvention sera demandée ultérieurement.

M Geoffrey SAPIN dit qu'il votera contre cette délibération si les montants ne sont pas rectifiés.

M Patrick MARTY dit qu'il ne votera pas contre mais demande la rectification des chiffres.

M Philippe SABATIER trouve également dommage l'absence de consultation de la commission et pense qu'il aurait été plus judicieux de construire un bâtiment à énergie positive, moins coûteux énergétiquement, d'autant que la commune a un terrain et qu'une étude a montré que ces travaux de rénovation ne permettraient pas d'obtenir une isolation parfaite du bâtiment.

M Geoffrey SAPIN retorque qu'un bâtiment neuf à énergie positive c'est peut-être plus qu'un million d'euros et pense donc que le projet est intéressant au vu des subventions possibles supplémentaires de la région; ce à quoi M Philippe SABATIER répond que ses propos sont déformés et qu'il n'a jamais évoqué un tel montant.

Mme Audrey UCAY intervient pour dire qu'il s'agit dans cette délibération de faire une demande de subvention et non d'engager des travaux. La commission pourra donc se réunir et le projet ne pas être validé.

Dans ce cas, M Patrick MARTY explique qu'il est dommage de perdre une DETR car c'est perdre une subvention pour un grand projet.

M le Maire explique que sa démarche n'est pas destinée à contourner la commission mais à déposer un dossier avec une délibération correspondante pour profiter du plan de relance.

M Matthieu BARRON donne les montants rectifiés.

La séance est levée à 20h45.